

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 20 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le lundi vingt mai à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Michel Dantin, maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PLUI HD) DE GRAND CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'émettre un avis favorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu aussi de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains de Grand Chambéry qui concernent directement la Commune ; Décide de proposer dans l'intérêt de l'amélioration de la qualité du document et de son adaptation au contexte communal, la prise en compte des observations sur le projet de PLUI HD arrêté telles qu'elles figurent en annexe de cette délibération ; Décide de dire que la présente délibération, sera affichée durant 1 mois à la mairie de Chambéry et publiée au recueil des actes administratifs ; Décide de rappeler que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie et à Grand Chambéry.	1 min
→ Suspension de la séance de 18h41 à 19h09 pour la présentation technique par le bureau d'étude et Grand Chambéry					

2	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC GRAND CHAMBERY POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE A CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de financement entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry relative aux travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.	1h50
3	FISCALITE DE L'URBANISME : SUPPRESSION APRES ACHEVEMENT DES SECTEURS D'AMENAGEMENT AVEC PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET SECTEURS AVEC PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX (PVR)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la suppression des secteurs d'aménagement avec Programmes d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) et des secteurs de Participation pour Voies et Réseaux (P.V.R.) joints en annexe au registre des taxes et contributions d'urbanisme, avec leurs régimes de participation.	1h52
4	OPERATION CENTRE NORD - NOUVELLE VOIRIE ET PONT - AVENUE DE LA BOISSE - AVENANT FINANCIER PREMIERE ACQUISITION A LA CONVENTION DE PORTAGE N°18-393 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 26 octobre 2018 et à l'Avenant financier dans le cadre de la première acquisition ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant financier 1ère acquisition à la convention de portage n°18-393 avenue de la Boisse signée le 26 octobre 2018.	1h53

5	OPERATION DE RESERVES FONCIERES DU SECTEUR ALSACE LORRAINE-GARIBALDI - AVENANT FINANCIER ECHEANCE ANNUELLE A LA CONVENTION DE PORTAGE N°16-295 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 19 juin 2017 et à l'avenant financier échéance annuelle ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant financier à la convention de portage n°16-295 ' secteur Alsace-Lorraine Garibaldi signée le 19 juin 2017.	1h54
6	ACQUISITION DES LOCAUX DOMENECH AVENUE ALSACE LORRAINE - SECTEUR ALSACE LORRAINE-GARIBALDI - AVENANT PARCELLAIRE N°3 A LA CONVENTION DE PORTAGE N°16-295 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'EPFL de la Savoie à acquérir les biens sis 358 avenue Alsace Lorraine sur la parcelle BZ 220 ; Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL de la Savoie, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 19 juin 2017 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant parcellaire n°3 à la convention de portage n°16-295 Secteur Alsace-Lorraine Garibaldi signée le 19 juin 2017.	1h55
7	STADE MUNICIPAL -- MODIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N°18-11 -- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA MODIFICATION DE MARCHE	Walter Sartori	Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, votant CONTRE (2), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus mentionnées la modification de marché n°18-11 et tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.	1h56
8	SITE DES FONTANETTES 2 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73)	Walter Sartori	Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, votant CONTRE (2), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition à l'EPFL Savoie, de la parcelle cadastrée section AH n°160-155p et 157p. Le montant de l'acquisition de cette parcelle représente un montant de 406 224 € (quatre cent six mille deux cent vingt-quatre euros) ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Impute la dépense au budget 2019 de la Commune.	1h58

9	AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES N° 19.07 CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY - AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU REPOS	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus mentionnées les marchés avec les attributaires sus mentionnés ainsi que tous les documents y afférent conformément aux dispositions de l'article L.2122-21-1 du CGCT ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.	2h01
10	SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY - AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES - AUTORISATION DE LANCER DES CONSULTATIONS DE TRAVAUX ET DE SIGNER LES MARCHES A VENIR CONCERNANT LE PONT SUR LA LEYSSE ET LA VOIRIE NOUVELLE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Confirme l'autorisation du lancement de la consultation sur la base des montants réajustés pour : - les travaux d'aménagement de la voirie nouvelle pour un montant estimé à 1 000 000 € HT - la construction d'un pont sur la Leysse pour un montant estimé de 3 200 000 € HT Autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à passer et à signer selon les conditions sus mentionnées les marchés de travaux correspondants à intervenir ainsi que tous les actes y afférents, sur la base de l'article L.2122-21-1 du CGCT ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.	2h03
11	AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'ESPACE MALRAUX	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de marché n°2 annexée établissant le nouveau montant de marché à 887 938.00€ HT ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférents et à réaliser l'ensemble des formalités requise pour son exécution.	2h07
12	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - MODIFICATION DE MARCHE N°2 AU LOT 3 COUVERTURE ZINC	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de marché annexée établissant le nouveau montant du marché lot 3 couverture zinc à 305 240,31 € HT ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour son exécution.	2h08

13	TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'EX-ECOLE DE LA CROIX ROUGE SUR LES HAUTS DE CHAMBERY - AVENANT N° 1 AU LOT 2 MACONNERIE / VRD	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de marché annexée établissant le nouveau montant du marché n° 18/37 lot 2 Maçonnerie / VRD à 65 022,75 € HT ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour son exécution.	2h09
14	CONVENTION D'USAGE DE LA CONDUITE D'EAUX USEES - RUE GOUNOD (ADRESSEE 624 BOULEVARD DE BELLEVUE)	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte le principe de la convention d'usage de la conduite d'eaux usées de la rue Gounod, indivise entre les parcelles cadastrées section CS n°137-138-139-210-211-212 et 213, dont le projet figure en annexe ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à son application.	2h10
15	AVENUE D'AIX-LES-BAINS - ACQUISITION D'UNE AIRE A CONTENEURS	Walter Sartori	Mis aux voix, MMes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BD n°244, située avenue d'Aix-Les-Bains, pour une superficie de 86 m², laquelle supporte une aire à conteneurs à l'usage des habitants du secteur ; Autorise le Maire ou son représentant dûment délégué à signer tous documents relatifs à cette vente et notamment l'acte authentique correspondant.	2h11
16	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN COURANT DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention relative à l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire ci-jointe ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire ci-jointe ; Dit que le montant qui en découle sera recetté au compte 70876 du budget de la Ville.	2h12
17	CHEMIN DE CHARRIERE NEUVE-AVENUE DES FOLLAZ - ECHANGE POGUET/COMMUNE DE CHAMBERY	Delphine Julien	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de 41 m², à détacher des parcelles cadastrées section AE n° 121 ' 299 et 300, ainsi que de la parcelle cadastrée section AH n°32, d'une superficie de 4 m², située avenue des Follaz ; Décide la cession à titre gratuit, au profit des époux POGUET-LORES, d'une emprise issue du domaine public « avenue des Follaz » d'une superficie de 10 m² ; Autorise le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à cet échange foncier et notamment l'acte authentique d'acquisition ; Dit que l'acquisition par la Commune est dispensée de tous droits au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.	2h13

18	CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la nouvelle dénomination du multi-accueil situé au 177 rue de la Calamine : « Les Marmottons ».	2h14
19	PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2019	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la programmation financière de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville pour l'année 2019 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions financières aux associations mentionnées en annexe avec les montants correspondants tels que proposés, selon modèle approuvé par délibération du 17 mai 2016 ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.	2h15
20	MISE A JOUR DES TARIFS DU SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ET DES MUSEES	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte la gratuité pour les groupes d'établissements sociaux, médico-sociaux et les structures d'insertion hors Chambéry accueillis au service Ville d'art et d'histoire ; Adopte la gratuité pour les ateliers et animations dans le cadre d'événements exceptionnels tels que les journées nationales (architecture, patrimoine, jardins...) ; Adopte le tarif unique de 5 euros par participant pour les ateliers organisés par le service Ville d'art et d'histoire à destination des individuels (enfants, adultes, familles) et la gratuité pour les parents accompagnateurs ; Adopte le tarif de 50 centimes d'euros pour les cartes postales en vente à l'accueil de l'Hôtel de Cordon ; Adopte le tarif de 7 euros pour les cartes postales format A4 en vente à la boutique des musées (Beaux-Arts et Charmettes).	2h18
21	TARIFS 2019-2020 DE LA CITE DES ARTS	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les dispositions générales ci-dessus et les tarifs de la Cité des Arts pour l'année scolaire 2019-2020 tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.	2h19
22	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions au titre du Fonds d'intervention du Sport ; Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à Chambéry Savoie Mont Blanc Handball (S.A.S.P.) ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2019.	2h20

23	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	2h21
----	--------------------------------------	-----------------	---	------

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le *22 mai 2019*

Michel Dantin
Maire

